NOUVELLES DE

BONSON

HIVER 2018

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°35



DES TRAVAUX STRUCTURANTS

PAGE 3 ET PAGES 6 À 8

LIEN SOCIAL

Des moments de partage et de joie ont rythmé les fêtes de fin d'année

PAGES 3 À 5

VIE DE LA COMMUNE

Initiatives nouvelles et règles communes pour bien vivre ensemble

PAGES 10 à 12

CULTURE & FESTIVITÉS

Foyer communal, médiathèque, leçon d'histoire

PAGE 13

INAUGURATION DE LA RÉHABILITATION DES RUES DU VILLAGE (1ère TRANCHE)

Le vendredi 9 mars à 11h, le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a inauguré, en présence de nombreuses personnalités*, la première tranche de la réhabilitation des rues du village, notamment la rue Vé Lou Cré et la place Maurice Scoffier.

Ces travaux d'un montant 554000 € TTC ont permis de procéder à la rénovation et à l'enfouissement des réseaux d'eaux potables, usées et pluviales. Il en a été de même pour les réseaux d'alimentation en énergie électrique et de télécommunication.

Au-delà du traitement de ces réseaux devenus vétustes, inopérants et disgracieux, la pose de revêtements de qualité et variés valorisent aujourd'hui notre patrimoine : le bâti ancien et ses façades colorées, les lieux publics ancrés dans l'histoire et la mémoire des Bonsonnois, les fontaines qui rafraîchissent petits et grands en période estivale. Des bancs en pierre ont été posés en deux endroits qui favoriseront temps de pause et autres discussions.

En cette occasion, Christian Estrosi a annoncé la programmation dès la fin de l'année 2018 de la 2^e tranche de travaux, qui concernera la rue de la Tour et la place de l'église, pour un montant de près de 600000€.

Je tiens à remercier la Métropole et son Président

Christian Estrosi, ainsi que le Conseil départemental et son Président Charles-Ange Ginésy qui ont participé au financement de cette opération, de leur entier soutien. Ce soutien de tous les instants répond ainsi à la volonté du Conseil municipal de réaliser les investissements nécessaires à la qualité de vie de notre commune, a son embellissement pour faire de Bonson un lieu où il fait bon vivre.

Jean-Marie Audoli, Maire de Bonson

* Christian Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et Maire de Nice ; Louis Nègre, Président délégué de la MNCA et Maire de Cagnes-sur-Mer ; Dominique Estrosi-Sassone, Sénatrice des Alpes-Maritimes ; Anne Sattonet, Vice-présidente du Conseil départemental ; Charles Scibetta, Conseiller départemental, Maire de Carros ; Jean-Michel Sempéré, Maire de Saint-Jeannet ; Richard Conte, Adjoint au Maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat ; le Conseil municipal de Bonson



Visite guidée du Musée du Peu par le Maire, Jean-Marie Audoli

ETAT CIVIL

NAISSANCES

19/01/2018 Célia CITTADINI fille de Charlène THIBOU et Mathias CITTADINI

11/02/2018 Aymeric JUAN fils de Thomas JUAN et Stéphanie MEDECIN

DECES

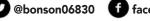
18/01/2017 Christian TRAPPLER 15/06/2017 Lucie MALAUSSENA 20/01/2018 Francis SAUVAN 07/03/2018 Jacqueline BOSCHETTI

NOUVELLES DE BONSON - N°35 - Hiver 2018 Mairie de Bonson - 06830 BONSON Directeur de publication Jean-Marie AUDOLI Impression Les Arts Graphiques, Nice Tirage 400 exemplaires • Dépôt légal Mars 2018 ISSN en cours • Ont contribué à ce numéro Jean-Marie AUDOLI, Christian CURÉ, Fabian DANHIEZ, Audrey GIACOBI, Nadège GOBERT, Cédric LEBOUTEILLER, Jean-Marie MOREAU, Christine PARASOTE, Pierre SALLES Maquette Christine PARASOTE **Crédit photos** Cédric LEBOUTEILLER, Jean-Marie MOREAU et les BONSONNOIS

SOMMAIRE

EDITO	PAGE 2
LIEN SOCIAL	PAGES 3-5
TRAVAUX	PAGES 6-8
PATRIMOINE	PAGE 9
VIE DE LA COMMUNE	PAGES 10-12
TRADITIONS & CULTURE	PAGE 13
NOUS SOMMES BONSON	PAGES 14-15
PRATIQUE & AGENDA	PAGE 16

Restez en contact avec la mairie et postez vos infos et photos sur les réseaux sociaux!





FÊTES DE FIN D'ANNÉE

DES MOMENTS DE PARTAGE ET DE JOIE!

Pour les fêtes de fin d'année 2017 et l'amorce de 2018, la Municipalité de Bonson, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'association La Pignata ont contribué à rendre cette période festive aussi réjouissante, culturelle et ludique que possible! Résumé en images.

POUR COMBLER LES ENFANTS



C'est bien connu, Noël est avant tout la fête des enfants!

Avec la participation de l'équipe pédagogique de l'Ecole des Amandiers, les écoliers ont fêté la fin d'année le 22 décembre avec les enseignantes et le personnel scolaire.

La Municipalité leur a offert un joli goûter et, puisque nos petits bambins ont tous été (très) sages cette année, le Père Noël a envoyé un joli livre à chaque enfant de l'école!

Quelques jours plus tôt, le samedi 9 décembre, les enfants ont pu assister à un magnifique spectacle de chants de Noël, proposé par la Métropole Nice Côte d'Azur. Le spectacle s'est déroulé au Foyer rural où petits et grands ont pu



pousser la chansonnette avec les chanteurs de gospel du groupe

Pink Organisation.

POUR S'AMUSER EN FAMILLE



Le même jour, ce samedi 9 décembre, la Pignata et la Municipalité ont organisé une super fête foraine : manège, tirs, pêche aux canards, maquillage, structure gonflable géante et autres gourmandises ont eu raison d'un temps peu clément, balayé par la joie et les rires des enfants !







POUR ÊTRE **ENSEMBLE**

Autour d'un délicieux déjeuner au restaurant Amoretti à Castagniers, nos aînés ont partagé un moment convivial. La Municipalité a offert un «panier garni» à celles et ceux qui n'ont pas pu être présents (à retirer en mairie avant le 31 mars 2018!).





POUR SE RETROUVER EN COLLECTIVITÉ







La fin d'année est également le moment du bilan et des projets de la collectivité, c'est le temps des vœux. Le Maire, Jean-Marie Audoli, entouré des élus de la commune, a convié l'ensemble de la population autour de la traditionnelle galette des rois. Le 6 janvier au Gabre, en présence de Pascal Condomitti, directeur-adjoint du cabinet de la Métropole et le 7 janvier au village, en présence de Charles-Ginésy, Président Ange Conseil départemental des Alpes-Maritimes, ces rendez-vous annuels ont été l'occasion de faire le point sur les réalisations municipales de l'année écoulée et de projeter celles qui le seront à l'avenir, avec le concours de la Métropole, le Conseil départemental et la Région. Ce sont aussi des occasions de rencontrer les nouveaux habitants qui viennent se présenter.

Lors de la cérémonie au village, le 7 janvier, la médaille d'argent du travail a été remise à Monsieur Cragbe, habitant de Bonson depuis quelques années, pour 20 ans de service.

TRAVAUX EN COURS

De nombreux travaux et aménagements sont entrepris dans la commune. Ils concernent le patrimoine, le commerce local, l'accès aux lieux publics, la voirie, le sport et les loisirs... En voici un tour d'horizon.

ENTRÉE DU VILLAGE

Bonson compte de nombreux oliviers centenaires. Ce paysage, fruit du labeur et du génie architectural de nos anciens, constitue la richesse de notre patrimoine.

Au fil des années, ce verger envahi par les pins et les broussailles, a longtemps donné l'illusion de la permanence. En août 1994, un incendie d'une ampleur dévastatrice a brûlé 400 hectares de forêts dont 100 hectares d'oliviers. Cet incendie a marqué les mémoires et a fait prendre conscience que ce patrimoine de beauté et de richesse édifié par les anciens participait également à la sécurité de notre commune. Depuis toujours, la commune participe activement à la revalorisation de ces olivaies. Et depuis février 2016, un agriculteur entretient un terrain de 22000 m² constituant un verger à l'entrée et en contrebas du village. De plus, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur organise sur le territoire de la commune des formations pour la restauration des murs en pierres sèches.

Autour de ce projet central se lie naturellement celui du moulin à huile communal. En effet, pour garantir un développement harmonieux de la filière oléicole, essentielle au développement de la commune, il devient urgent de restructurer et moderniser l'outil de production qui puisse garantir aux oléiculteurs le label AOC. Dans cet esprit, l'objectif consiste à produire de l'huile de qualité avec un modèle économique adapté. Le Conseil municipal a donc voté par délibération en date du 06 décembre 2017 la mise en place, dans le moulin à huile, d'un système de chaîne continue d'extraction avec centrifugeuse à



deux phases. Le rendement des olives sera légèrement plus élevé que celui obtenu par un décanteur conventionnel à trois phases. De plus, l'huile produite sera plus riche en polyphénols totaux et en o-diphénols (et donc plus stable). Enfin, le décanteur à deux phases est plus respectueux de l'environnement (économie d'eau et énergie thermique).

Mais alors, que deviendra notre épicière Rita, nous demanderezvous ? Lorsque la municipalité a autorisé l'installation de l'épicerie dans le local du moulin à huile, autorisation d'occupation temporaire du domaine public a été signée afin de laisser le temps à la municipalité d'envisager un projet dans sa globalité. La municipalité s'était alors engagée à construire un équipement communal à vocation de commerce de proximité offrant la possibilité d'accueillir de façon pérenne l'épicerie actuelle dans

des locaux adaptés, notamment aux personnes à mobilité réduite. Au regard de l'année d'exploitation écoulée permettant un constat très positif, ce succès doit être aujourd'hui pérennisé en dotant la commune de cet équipement de proximité qui contribue à l'animation économique et la vie du village.

Le bâtiment projeté sera adossé à l'olivaie communale et sera articulé par des aménagements paysagers avec le moulin à huile qui retrouvera, dans la continuité du projet, son usage initial. Les travaux consisteront en la démolition du local cadastré C381, appartenant au domaine privé de la commune ; la création d'un nouveau bâtiment d'une surface totale d'environ 95m², sur la parcelle C679, appartenant au domaine privé de la commune, où une attention particulière sera portée sur la sécurité incendie et l'accessibilité PMR.

JARDIN SEC 🗘

Dans le cadre de la convention avec la société Région Espaces Verts, la municipalité a souhaité embellir un morceau de terrain situé en bas des escaliers de la salle dédiée aux associations dans le quartier du Gabre. Souhaitons que ce jardin sec plaise à nos administrés et qu'il soit maintenu en l'état, contrairement aux bacs du jardin de l'arboretum détruits et pillés de leurs herbes sèches dix jours après leur création...

RUES DU VILLAGE, 2^E TRANCHE

En octobre 2016, la première phase de rénovation des réseaux et des rues du village a été réalisée avec, pour maître d'ouvrage, la Métropole Nice Côte d'Azur. Cette rénovation de la rue Vé Lou Cré et de la Place Maurice Scoffier a duré un peu plus de six mois. La deuxième phase de ces travaux permettra la restauration des réseaux et revêtements de la rue de la Tourre ainsi que des ruelles adjacentes. La municipalité continue de travailler étroitement avec les services de la Métropole sur ce projet important pour la commune et ses habitants.

SPORT & LOISIRS

La Municipalité travaille sur la remise en état du stade. Une rénovation totale du lieu est envisagée, afin de



créer une aire de sport avec plusieurs aires sportives et de loisirs : un mur d'escalade, une aire de football, une piste de course et un espace de jeux pour les petits. L'accès sera renforcé par une barrière anti-deux-roues et des bancs seront installés pour le confort des parents et supporters.

CHAPELLE ST-JEAN 🗘

Des travaux de mise en sécurité ont été réalisées en la chapelle Saint-Jean, afin de prévenir tout risque de chute ou d'accident. Dans un second temps, la Municipalité procèdera à la réhabilitation de ce patrimoine architectural.



ACCÈS AUX LIEUX PUBLICS

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap : moteur, visuel, auditif, mental... Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

L'accessibilité de ces établissements et de leurs abords concerne les cheminements extérieurs, le stationnement des véhicules, les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments, les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments, les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public, les portes, les sas intérieurs et les sorties, les revêtements des sols et des parois, les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple).

L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée permettra à tous les gestionnaires et propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous.

Le Préfet a accepté l'Ad'Ap déposé par la commune pour une durée totale de six années s'étalant de 2016 à 2021. En effet, la société AAZ Expertise a réalisé un diagnostic complet de l'ensemble des bâtiments communaux. La commune travaille également en étroite collaboration avec les services de la Métropole pour la mise en œuvre d'actions au niveau de la voirie et du stationnement.







O LIEUX PUBLICS Accès Maison Flora, place de stationnement réservé, rampe d'accès à l'église

SÉCURITÉ Garde-corps réalisés par la Métropole Nice Côte d'Azur sur la Route métropolitaine 27



Lors du Conseil municipal du 11 avril 2017, la Municipalité a décidé d'acheter la dernière licence IV, vendue par Sophie Groesser. Cette acquisition a aussi pu être faite grâce à une aide du Conseil départemental de 30% du prix. Le développement commerces existants ou à venir pourra ainsi être soutenu, pour renforcer l'attractivité de



commune et l'armature de son tissu économique.











TRIPTYQUE: L'APPEL AUX DONS EST LANCÉ!

Le chef-d'œuvre d'Antoine Bréa qui fête ses 500 ans, classé aux monuments historiques, est depuis le mois de novembre dernier au Centre Interrégional de Conservation et Restauration du Patrimoine de Marseille. Son avenir est désormais entre des mains d'experts, mais il faut encore aider au financement de ce travail d'orfèvre. Chacun peut désormais y contribuer, grâce à une convention signée avec la Fondation du Patrimoine.

Comme annoncé dans nos parutions précédentes, la Municipalité lance un appel au don pour sauver cette œuvre historique. Grâce à une convention signée le 10 février dernier avec la Fondation du Patrimoine, la municipalité est à même de collecter des fonds en toute légalité et en toute sécurité. Grâce au bon de souscription distribué dans les boîtes aux lettres, chaque foyer peut contribuer : il suffit de le remplir et de le déposer — ou l'envoyer par voie postale — à la Mairie de Bonson, où il est également possible de retirer d'autres bons. Les chèques sont à libeller à l'ordre de la «Fondation du patrimoine triptyque Bréa de Bonson» où ils seront ensuite expédiés. Il est également possible de faire un don directement sur le site de la Fondation : vous trouverez une page détaillée du projet à partir de laquelle, il est possible de payer en ligne (www.fondation-patrimoine.org/ les-projets/triptyque-de-saint-jean-

baptiste-bonson).

Chaque don donne droit à une défiscalisation qui s'élève à 66%. Ainsi, un don de 100€ ne coûte que 34€: les 66€ restants seront déduits du montant de vos impôts sur le revenu.

Un justificatif est adressé à chaque contributeur, à réception du paiement. Les donateurs seront les invités privilégiés lors

PATRIMOINE

de l'inauguration du retour de l'œuvre (sous 15 à 20 mois) et leur nom sera gravé sur une plaque commémorative. Cette œuvre importante du patrimoine de Bonson a besoin de vous pour retrouver tout son éclat et sa valeur artistique!

* Fondation du Patrimoine, Délegation des AM, CCI Nice Côte d'Azur, 20 bd Carabacel CS 11259, 06005 Nice cedex 1



PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOPOLITAIN



A la suite de la validation par le Conseil métropolitain en avril dernier du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la Métropole Nice Côte d'Azur a travaillé sur la traduction réglementaire des orientations du PADD pour définir un plan de zonage des espaces de la commune et les règles d'aménagement liées à ces zones.

A la fin de l'année dernière, la commune a été associée à ces réflexions. Ainsi, après validation du pré-projet de zonage par les services de la Préfecture, les services de la Métropole devraient présenter prochainement en réunion publique aux Bonsonnois le projet de PLUm concernant notre commune. A la suite de la présentation, une enquête publique aura lieu dans le milieu de cette année et permettra aux citoyens de formuler des avis et d'amender le projet avant son approbation définitive fin 2018, début 2019.

RÉSERVE COMMUNALEDE SÉCURITÉ CIVILE



La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. La loi précise également que si l'Etat est son garant au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques,

l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par les articles L1424-8-1 à L1424-8-8 du Code général des collectivités territoriales. Cette de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ de compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucun cas à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Ses missions sont celles d'information, de préparation de la population face aux risques naturels encourus par la commune, de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres et d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Notre réserve communale de sécurité civile a été créée par délibération municipale à l'unanimité le 6 décembre 2017. Elle a déjà un volet opérationnel efficient avec le Comité Communal des Feux et Forêts (CCFF), mais nous souhaitons associer notre population aux missions évoquées ci-dessus.

Si vous désirez prendre part, si vous souhaitez apporter votre soutien de quelque nature que ce soit, que vous soyez artisans, infirmiers, forces de sécurité, psychologues, logisticiens, informaticiens ou simplement motivés, contactez le secrétariat de la mairie au 04 93 08 58 39 ou par mail à mairie-bonson@wanadoo.fr.



NUMEROTATIONDES HABITATIONS

Pour faciliter la vie des habitants, la Municipalité souhaite procéder à la numérotation des habitations de la commune, village et quartiers, comme cela a déjà été réalisé au Gabre.

Ce projet permettra une mise en valeur du patrimoine local, facilitera les opérations de des listes électorales, offrira aux habitants une meilleure prise en compte des urgences par les services de secours ou les pompiers et facilitera la gestion des fournisseurs de services tels que La Poste ou les livraisons diverses. Une fois les voies nommées par le Conseil numérotation des habitations relèvera du pouvoir de police du Maire. Le numérotage des maisons sera exécuté par la commune qui prendra en charge la fourniture de la première plaque de numéro associée à l'habitation. L'entretien des plaques sera ensuite à la charge de chacun des propriétaires.



Je voudrais dire un grand MERCI à nos administrés.

Un grand MERCI aux propriétaires de chiens qui ramassent les déjections de leurs animaux de compagnie sans les laisser divaguer et qui savent que ce n'est pas le travail des employés métropolitains.

Un grand MERCI aux usagers des encombrants qui respectent (et qui ne jettent pas n'importe quoi n'importe où) le dépôt le mardi soir pour enlèvement le mercredi matin et qui ne polluent pas notre paysage urbain avec des objets dès le week-end précédent.

Un grand MERCI aux propriétaires qui ne laissent pas leurs véhicules sur des places de stationnement pendant plus de sept jours sans les bouger en pensant aux difficultés pour trouver de la place et se garer.

Un grand MERCI aux usagers de la route qui respectent la zone de rencontre limitée à 20 km/h permettant ainsi à nos enfants d'aller et venir tranquillement à l'école ou au stade.

Un grand MERCI aux usagers de la route qui respectent l'interdiction de stationnement sur la place Maurice Scoffier, sur les aires de retournement réservées aux pompiers, sur la zone de rencontre, sur l'allée Léon-Roux.

Un grand MERCI aux parents qui amènent leurs enfants à l'heure à l'école et qui ne roulent pas de manière irresponsable au milieu de la résidence des Amandiers au risque d'écraser un enfant.

Un grand MERCI aux parents qui s'occupent de la vie de leurs enfants, qu'ils soient mineurs ou majeurs, et qui ne les laissent pas rouler dangereusement au guidon d'engin ne respectant ni les limitations de vitesse ni celles relatives au bruit.

Un grand MERCI aux parents qui ne laissent pas leurs enfants écouter de la musique trop fort la nuit, fumer de la drogue ou boire de l'alcool au détriment de leur propre santé et de la quiétude des habitants.

Un grand MERCI aux parents qui préfèrent nous aider en nous signalant tous ces manquements et qui ne vivent pas dans l'indifférence au détriment de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique.

Un grand MERCI à tous pour vos valeurs citoyennes, votre respect des institutions, votre envie de bien vivre ensemble. Pour tous les autres, la loi prévoit un éventail de solutions que nous appliquons en accord avec la Gendarmerie nationale. Mais la méconnaissance étant souvent source d'incompréhension, je me tiens à votre disposition, en tant qu'adjoint à la sécurité, pour vous recevoir en mairie si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Voire même pour échanger et m'apporter des solutions complémentaires afin qu'un jour dans une municipalité, il n'y ait plus la nécessité de devoir élire un adjoint à la sécurité (c'est un rêve!).

Nous avons été élus par République, votre intermédiaire, nous a confié une mission régalienne. Même si l'indifférence, l'irrespect, la méconnaissance et la cupidité animent certains soient donneurs de leçons, chauffards, parents inconscients ou indifférents, contrevenants ou délinquants—, jamais, permettezmoi de vous le préciser, nous ne vous abandonnerons et nous effectuerons notre mission jusqu'au dernier jour de notre mandat.

L'Adjoint à la Sécurité

QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS ?

Nous constatons, à nouveau, les incivilités qui ne cessent pas en ce qui concerne les dépôts d'ordures et d'encombrants. Il semble qu'une frange de la population Bonsonnoise soit hermétique à toute réflexion qui pourrait remettre en cause sa manière d'agir et par ricochet participer au bien vivre ensemble des habitants.

Le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les contribuables de la commune apporte des droits permettant la prise en charge et le traitement des ordures et encombrants par les services métropolitains mais comporte aussi des devoirs comme ceux de déposer ses ordures dans des sacs et dans les containers appropriés ou se limiter à la définition stricte des encombrants admis dans les lieux de ramassage autorisés.

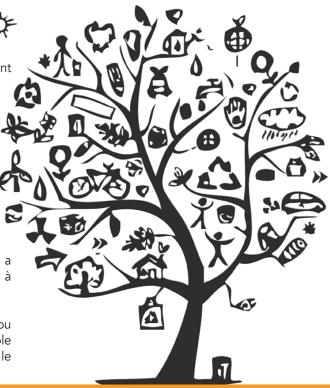
transport de vos encombrants vers la déchetterie. Il suffit d'appeler le 39 06 pour fixer une date et une heure. Une équipe est à votre écoute du lundi au samedi de 8h à 20h (coût d'un appel local). Pour tous les déchets, les résidents bonsonnois bénéficient de l'accès gratuit à la déchetterie de Carros, sans dépasser 20 voyages et deux tonnes de déchets par an (voir encadré cidessus). Ces services existent pour le bien de tous et pour préserver notre environnement, profitons-en!

Les infractions. Ne voit-on pas très régulièrement aux lieux de dépôts des encombrants des gravats, des matériaux de chantiers, des déchets verts et des végétaux, des pneus, batteries, ou éléments complets de véhicules, quand ce ne sont pas des bidons d'huiles ou pots de peinture — bien souvent ouverts — qui se répandent dans les casiers ou la vidange d'une fosse septique directement versée dans le container!

Faudra-t-il en venir à utiliser l'argent du contribuable pour installer une vidéo-surveillance sur les lieux de dépôts afin de traquer ces incivilités ? Parions qu'avec un peu de bon sens, cet argent sera mieux utilisé.

Nous rappelons que les abandons de déchets, ordures et matériaux sont des infractions réprimées par la loi et passibles d'amendes. La municipalité a décidé d'engager des poursuites systématiques à l'encontre des auteurs de ces infractions.

Les solutions. En cas de déménagement ou d'encombrants volumineux, les services de la Métropole viennent gratuitement à votre domicile pour assurer le



DÉCHETTERIE DE CARROS

La déchetterie est ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, samedi de 8h à 13h

Plus d'infos sur www.tousecocitoyens.org

L'accès à la déchetterie se fait sur présentation d'un badge. Pour l'obtenir gratuitement, il suffit de fournir une copie de votre pièce d'identité, de transmettre un justificatif de domiciliation de moins de 3 mois (pour les particuliers : copie de facture d'eau, d'électricité ou de taxe d'habitation). L'accès est réservé aux véhicules de moins de 2,25 tonnes, remorque comprise. Voici les déchets acceptés dans les déchetteries

métropolitaines:

- Ferrailles et autres métaux,
- Déchets encombrants toutvenant,
- Déchets verts Bois
- Gravats Verre
- Piles et accumulateurs,
- Batteries Huiles usagées,
- Journaux Cartons
- Déchets ménagers spéciaux (solvants, peintures, acides et bases, etc.),
- Déchets d'équipements électriques et électroniques.

COMMÉMORATION ET PRÉCIS D'HISTOIRE

La cérémonie du 11-Novembre, qui commémore chaque année l'Armistice de 1918, a été marquée en novembre dernier par une conférence animée par Pierre Salles sur le «Pinard des Poilus» durant la première guerre mondiale, notamment en 1917 dont on célébrait les 100 ans.

De nombreux villageois ont fait le déplacement pour écouter une partie de l'histoire qui ne nous a pas été apprise sur les bancs de l'école mais qui a pourtant largement influencé le déroulement de la guerre : celle du Pinard des Poilus, dont l'Etat-Major surveillait l'approvisionnement avec le plus grand des sérieux. Les textes lus par Marie-Hélène Salles furent un enrichissement — par des récits parfois terribles — et la conférence de Pierre Salles apporta un éclairage original et méconnu pour appréhender l'Histoire d'une façon concrète.

Suite à la conférence, lors de la commémoration de l'Armistice du 11-Novembre, le Maire, Jean-Marie Audoli, a rendu hommage aux enfants du village morts pour la France. De nombreux villageois se sont rassemblés face au Monument aux Morts et ont entonné la Marseillaise. L'aprèsmidi, les traditionnelles châtaignes offertes par La Pignata ont été unanimement appréciées.







LOCATION DU **FOYER RURAL COMMENT** LE LOUER ? **COMBIEN** ÇA COÛTE ?

En tant que particulier, résident de Bonson, vous pouvez louer la salle du Foyer rural. Voici comment faire.

Pour tout événement, une demande est à formuler par écrit (courrier ou mail) à l'attention de M. le Maire, au minimum 15 jours avant la date de réservation souhaitée. Mieux vaut s'y prendre tôt (le plus tôt possible !), car les demandes sont nombreuses.

Le montant de la location s'élève à 110€, montant à régler après réception d'un titre de recette. Deux chèques de caution sont demandés: 450€ pour la salle et 30€ pour le ménage. Ces deux chèques sont à confier à la personne qui vous remettra les clés, en mairie.

La salle peut accueillir jusqu'à 90 personnes, une capacité d'accueil du public qui ne peut pas être dépassée.

Enfin, notez qu'en raison des travaux entrepris dans la salle, les locations ne seront pas possibles entre le 3 avril et le 24 mai 2018.

QUOI DE NEUF À LA MÉDIATHÈQUE ?

Si vous n'êtes pas encore inscrit.e à la médiathèque, il suffit de vous rendre sur place — place Désiré Scoffier, à côté de la mairie — pour adhérer : le prix de l'adhésion pour un an est de 8€ pour une personne et de 15€ pour un foyer. Le bibliobus et le musibus sont passés récemment et des nouveautés sont disponibles, pour tous les goûts et tous les âges !

La médiathèque est ouverte les vendredis de 16h à 18h30 et les samedis de 10h à 12h30 et exceptionnellement le samedi 17 mars à 14h30, pour le Printemps des Poètes!

NOS HABITANTS ONT DU TALENT

LES VACANCES DE MONSIEUR HUTTIER

Roland Huttier pédala à travers la France durant l'été dernier. Ainsi, son périple s'échelonna-t-il sur 52 jours, du 31 mai au 21 juillet 2017.

Il commença à Paris, puis se lança de Roscoff pour se terminer en soirée, une cinquantaine de jours plus tard, à Bonson, par une dernière montée euphorique. Roland parcourut au total 3316 km, et (re)découvrit ces belles régions qui sont les nôtres, en profondeur, en liberté, au rythme que seul le vélo offre.

Bien sûr, tout ne fut pas idyllique, mais, comme souvent dans ce type d'aventure, il ne reste que l'extraordinaire, le cocasse et le merveilleux. Je lui ai donc demandé de ne sélectionner qu'une photo par jour et de commenter ; de relater son émotion et son ressenti : les 52 moments des Vacances de Monsieur Huttier (toutes accessibles sur le site Facebook Bonson06830 dont vous apercevez ici le départ de Paris, une étape à Hendaye et l'arrivée à Bonson) et surtout, une collection de paysages et un récit de voyage qui donnent des fourmis dans les jambes ! **FD**



RECENSEMENT

Comme annoncé dans le dernier numéro des Nouvelles de Bonson, le recensement a été effectué durant les mois de janvier et février 2018.

Nous remercions l'ensemble de la population pour l'accueil chaleureux et bienveillant réservé à notre agent recenseur, Guy Cotta. 99% de la population a répondu seules quatre habitations manquent à l'appel, malgré les relances de l'agent recenseur. Nous rappelons que le recensement est obligatoire et que ne pas répondre est passible d'une amende. Nous ferons un point sur l'évolution de la population de notre village dès que l'ensemble des données aura été collecté et analysé.







CLICHÉS D'EXCEPTION

Les chutes de neige ont radicalement modifié les couleurs et tonalités de nos paysages en cette fin de mois de février. Voici quelques clichés inédits.



















MAIRIE

tél 04 93 08 58 39 mairie-bonson@wanadoo.fr Du lundi au samedi de 9h à 12h

AGENCE POSTALE

tél 04 93 08 58 39 Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Vendredi 16h à 18h30 Samedi 10h à 12h30

LA BONSONNOISE "CHEZ RITA"

Du mardi au dimanche de 8h30 à 12h30 Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 17h à 19h30

LA TABLE DE BONSON

Du mardi au dimanche de 9h à 14h30 de 17h à 23h

EN CAS D'URGENCE

Numéro d'urgence 112 Pompiers 18 Gendarmerie 17 SAMU 04 93 92 55 55

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Pour toutes questions ou demandes d'intervention (collecte des déchets, propreté, voirie, éclairage, assainissement) : Allô Mairies 39 06

A VOS **AGENDAS**!

SAMEDI 31 MARS • 10H CHASSE AUX ŒUFS

Arboretum La Pignata et En Faim de Contes

> LUNDI 9 AVRIL • 19H CONSEIL MUNICIPAL

> > Mairie

MARDI 8 MAI • 11H COMMÉMORATION DU 8-MAI 1945

Mairie

SAMEDI 12 MAI • 15H BAROQUE & BLUE

> Eglise Saint-Benoît Piano Forte

WEEK-END DES 23 ET 24 JUIN

FÊTE DE L'OLIVIEI

Samedi 23 : Pan Bagnat & DJ Dimanche 24 : Méchoui La Pignata et No Name Country

DU VENDREDI 29 JUIN AU DIMANCHE 22 JUILLET FESTIVAL DU PEU

NOUVELLES DE BONSON N°35 HIVER 2018